

217C2156
FR0010263202-OP028-AS21

18 septembre 2017

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

PAREF

(Euronext Paris)

- 1- Le 18 septembre 2017, Rothschild Martin Maurel, agissant pour le compte de la société Fosun Property Europe Holdings (Lux) S.à r.l.¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société PAREF, en application des articles 233-1, 2° et 234-2 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 6 février 2017 (cf. notamment D&I 217C0378 du 7 février 2017).

Il est rappelé² qu'aux termes d'accords conclus, le 7 avril 2017, la société Fosun Property Europe Holdings (Lux) S.à r.l. a acquis, le 20 juillet 2017, 494 473 actions PAREF représentant 40,91% du capital de cette société³, auprès des sociétés Apicil Assurances⁴ (61 601 actions⁵), Gesco⁶ (110 598 actions⁷), et MO 1⁸ (133 170 actions⁹) et du groupe familial Levy-Lambert (189 104 actions¹⁰), au prix unitaire de 73,00 € (dividende détaché).

La société Fosun Property Europe Holdings (Lux) S.à r.l. bénéficie par ailleurs d'une promesse de vente² de la part de la société Anjou Saint Honoré¹¹, portant sur un maximum de 110 000 actions PAREF détenues par le groupe familial Levy-Lambert, soit 9,10% de son capital, exerçable au prix de 73,00 € par action (dividende détaché), qu'elle s'est engagée à exercer irrévocablement à hauteur du nombre d'actions manquant, lui permettant de détenir *in fine* 50.01% du capital social et des droits de vote de PAREF (soit 604 473 actions) au sens de l'article L.233-7 I du code de commerce¹² (l'« option d'achat ») au plus tard après la publication par l'AMF des résultats de la présente offre publique d'achat simplifiée.

¹ Société détenue à 100% par la société Fosun Property Holdings Limited (laquelle est contrôlée au plus haut niveau par M. Guo Guangchang).

² Cf. notamment D&I 217C1714 du 25 juillet 2017 et communiqué diffusé par la société PAREF le 20 juillet 2017.

³ Sur la base d'un capital composé de 1 208 703 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Contrôlée par la société Apicil Prévoyance.

⁵ Soit la totalité des actions PAREF détenues par la société Apicil Assurances.

⁶ Contrôlée par Mme Jeanne-Marie Levy-Joseph.

⁷ Soit la totalité des actions PAREF détenues par la société Gesco.

⁸ Contrôlée par Mme Marie-Anne Lasserre.

⁹ Soit la totalité des actions PAREF détenues par la société MO 1.

¹⁰ Au résultat de la cession des 189 104 actions PAREF susvisées, le concert familial Lévy-Lambert (composé de MM. Hubert Lévy-Lambert et Guillaume Lévy-Lambert et de la société Anjou Saint Honoré – contrôlée par M. Hubert Levy-Lambert -), détient 217 101 actions PAREF (dont 216 351 actions détenues par Anjou Saint Honoré et 750 actions détenues par M. Hubert Levy-Lambert) représentant 17,96% du capital et des droits de vote de cette société (en ce compris 110 000 actions PAREF, représentant 9,10% du capital de cette société, faisant l'objet d'une promesse de vente au même prix que celui de l'offre publique ; cf. notamment D&I 217C1717 du 25 juillet 2017 et D&I 217C1714 du 25 juillet 2017).

¹¹ Contrôlée par M. Hubert Lévy-Lambert.

¹² Hors cas d'assimilation au sens des dispositions de l'article L. 233-9 du code de commerce.

Au résultat des opérations susvisées, la société Fosun Property Europe Holdings (Lux) S.à r.l. détient 604 473 actions PAREF représentant autant de droits de vote, soit 50,01% du capital et des droits de vote de cette société³, selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fosun Property Europe Holdings (Lux) (détection effective)	494 473	40,91	494 473	40,91
Fosun Property Europe Holdings (Lux) (détection par assimilation ¹³)	110 000	9,10	110 000	9,10
Total	604 473	50,01	604 473	50,01

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **73 €** la totalité des actions PAREF non détenues par lui, soit 497 129 actions PAREF représentant 41,13% du capital et des droits de vote de cette société¹⁴.

Il est précisé que la société Fosun Property Europe Holdings (Lux) S.à r.l. n'a pas l'intention de demander, à l'issue de l'offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions PAREF et qu'elle n'entend pas non plus demander à Euronext Paris, à l'issue de l'offre, la radiation des actions PAREF du marché d'Euronext Paris. Dans ce cadre, la société Fosun Property Europe Holdings (Lux) S.à r.l. ayant l'intention de maintenir le régime des SIIC de PAREF, prendra toute mesure nécessaire afin de lui permettre, le cas échéant, de réduire sa participation en dessous de 60% du capital ou des droits de vote de cette société, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur et le projet de note en réponse de la société PAREF (articles 231-13, 231-18 et 231-19 du règlement général) ont été déposés et diffusés conformément aux articles 231-16 et 231-26 du règlement général.

Le projet de note en réponse de PAREF comporte notamment le rapport du cabinet Valphi, représenté par M. Emmanuel Dayan, désigné en qualité d'expert indépendant par la société PAREF pour se prononcer sur les conditions de l'offre publique conformément à l'article 261-1 I du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres PAREF sont applicables.

¹³ Détection par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce portant sur 110 000 actions PAREF (cf. *supra*).

¹⁴ Il est précisé que l'offre ne vise pas les 217 101 actions PAREF détenues par le concert familial Levy-Lambert. En effet, (i) les 110 000 actions PAREF détenues par Anjou Saint Honoré SAS, et objet d'une promesse de vente au profit de l'initiateur (cf. *supra*) ont été placées sous séquestre pendant la durée de la présente offre publique, et (ii) les autres actions PAREF détenues par le groupe familial Lévy-Lambert (soit 107 101 actions PAREF) ont fait l'objet d'engagements de non-apport à l'offre et font également l'objet d'un séquestre en vertu duquel elles ont été placées dans des comptes bloqués pendant la durée de l'offre publique.